



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9870^e séance

Jeudi 27 février 2025, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Fu Cong	(Chine)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Yahiaoui
	Danemark	M. Kieffer-Kristensen
	États-Unis d'Amérique	M. Kelley
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. Dharmadhikari
	Grèce	M. Sekeris
	Guyana	M ^{me} Persaud
	Pakistan	M. Akram
	Panama	M. Alfaro de Alba
	République de Corée	M. Cho
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	M. Eckersley
	Sierra Leone	M ^{me} Karim
	Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
	Somalie	M. Mohamed Yusuf

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Chefs de la police civile

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; M. Faisal Shahkar, Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies ; M. Christophe Bizimungu, chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine ; et M^{me} Mingzhu Xu, Conseillère principale pour les questions de police à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La présente séance se veut aussi interactive que possible. Nous attendons les questions des membres du Conseil aux chefs de la police civile et de ces derniers au Conseil.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information. Je me réjouis de cette discussion. Je suis très heureux de participer à cette séance depuis Kinshasa, en République démocratique du Congo, où, comme les participants le savent, nous avons une importante mission de maintien de la paix. Je demande l'indulgence du Conseil mais, en raison d'un engagement antérieur, je devrai m'éclipser dans une heure environ.

Dans l'intervalle, comme je l'ai dit, je suis très heureux d'être accompagné aujourd'hui par le chef de la police civile de notre opération de maintien de la paix en République centrafricaine et par la Conseillère principale pour les questions de police de notre mission à Chypre. Il va sans dire que je suis très aussi heureux d'être ici avec mon collègue, Faisal Shahkar, Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies. Nous nous félicitons vivement que le Conseil de sécurité reconnaisse le maintien de la paix comme l'un des outils les plus efficaces pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité internationales et, dans ce contexte, qu'il prenne acte du rôle crucial que joue la police des Nations Unies dans le maintien de la paix.

Nous tous ici – États Membres, membres du Conseil, pays hôtes, pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et contributeurs financiers – avons tout intérêt à ce que les opérations de maintien de la paix soient couronnées de succès. Cela n'est jamais plus vrai qu'en des périodes comme celle que nous vivons, alors que le multilatéralisme se heurte à d'importants vents contraires. Nous devons tous continuer de tout faire pour que le maintien de la paix reste pertinent et à même de répondre aux plus grands défis contemporains à la paix, à la sécurité et au développement.

Notre séance, qui précède la réunion ministérielle sur le maintien de la paix des Nations Unies prévue à Berlin en mai, arrive à point nommé pour nous permettre de débattre d'une question essentielle : comment pouvons-nous veiller à ce que la police des Nations Unies soit prête pour l'avenir et puisse relever des défis qui, tout en évoluant, conservent de nombreux aspects connus ? Citons par exemple le non-respect de l'état de droit, la corruption, le mépris du droit international, la criminalité transnationale organisée et les violations des droits humains. Il est donc essentiel que

nous nous employions collectivement à faire en sorte que la police des Nations Unies soit dûment préparée, équipée et dotée des ressources requises pour faire face à tout ce que demain nous réserve.

Je l'ai déjà dit ici : l'écart entre les tâches prescrites aux missions de maintien de la paix et ce que celles-ci peuvent réellement accomplir en pratique est toujours plus évident. Le programme Action pour le maintien de la paix continue de contribuer à combler cet écart, en particulier dans les domaines que nous privilégions dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. Nous avons accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre de nos engagements au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et des priorités d'Action pour le maintien de la paix Plus. L'amélioration de nos opérations repose principalement sur un suivi rigoureux et transparent des performances et de l'impact des opérations de maintien de la paix. Notre sixième rapport d'étape concernant Action pour le maintien de la paix Plus, récemment publié, indique que nous restons sur la bonne voie pour nous acquitter de nos engagements.

La première priorité d'Action pour le maintien de la paix Plus, une cohérence collective à l'appui des stratégies politiques, souligne que les solutions politiques sont indispensables à la paix et à la stabilité à long terme, et que les missions doivent donc poursuivre leurs efforts, en partenariat avec toutes les entités des Nations Unies, les États Membres et les autres parties prenantes concernées, telles que les organisations régionales et sous-régionales. En République centrafricaine, la police des Nations Unies aligne ses travaux sur la stratégie politique de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour 2023-2028, qui reste le cadre stratégique global pour l'exécution du mandat, conformément à la résolution 2759 (2024), dernière prorogation en date du mandat de la MINUSCA par le Conseil de sécurité. Il s'agit notamment de renforcer les capacités des Forces de sécurité intérieure afin qu'elles soient en mesure de protéger les civils et de faire respecter l'état de droit et la gouvernance démocratique.

La deuxième priorité est une intégration stratégique et opérationnelle accrue. À cette fin, le Bureau des affaires militaires et la Division de la police ont organisé la première conférence des chefs des composantes militaires et des composantes Police, qui s'est tenue en octobre dernier, afin de renforcer la planification intégrée et l'opérabilité entre les composantes des missions, y compris les éléments civils, et avec le Siège. En outre, au sein de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, la police des Nations Unies a joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'appui à l'état de droit pour Abyei, qui associe l'ensemble de la Mission aux équipes de pays des Nations Unies au Soudan et au Soudan du Sud afin de relever les immenses défis liés à l'état de droit dans la zone d'Abyei.

Le Département des opérations de paix s'efforce également de renforcer les capacités et de faire évoluer les mentalités, troisième priorité d'Action pour le maintien de la paix Plus. Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, une première étape importante de la révision complète du stage de formation aux fonctions de commandement de la police des Nations Unies a été entreprise en janvier avec la mise à l'essai, à Nairobi, du stage révisé. Parallèlement, les préparatifs de la réunion 2026 du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents sont déjà en cours.

En ce qui concerne la quatrième priorité, à savoir la responsabilité à l'égard du personnel de maintien de la paix, les approches axées sur la police de proximité et fondées sur le renseignement adoptées par la police des Nations Unies contribuent non seulement à la réalisation de ses objectifs, mais aussi à la sûreté et à la sécurité des Casques bleus.

Au sein de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la police des Nations Unies contribue à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies grâce à un système de gestion de l'information qui recueille, rassemble, analyse et diffuse rapidement des informations précises en matière de sécurité afin de favoriser une prise de décisions éclairée. Afin de réduire les écarts entre les genres en matière de conditions de vie et de travail dans les missions sur le terrain, la collaboration avec l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix a été prolongée jusqu'en 2026, cinq projets pilotes ayant été menés à bien au sein de quatre missions. Ces projets ont permis de rénover et de construire des installations d'hébergement selon des normes tenant compte des questions de genre.

La police des Nations Unies continue également d'appliquer une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles en améliorant la formation préalable au déploiement et celle dispensée en cours de mission, renforçant ainsi la responsabilité des soldats de la paix.

En ce qui concerne la communication stratégique, sixième priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la police des Nations Unies contribue aux efforts déployés par le Département des opérations de paix pour lutter en amont contre la mésinformation, la désinformation et les discours haineux grâce à des activités quotidiennes de police de proximité et de sensibilisation.

Conformément à la septième priorité de l'initiative, nous redoublons d'efforts pour améliorer la coopération avec les pays hôtes. En République centrafricaine, la police des Nations Unies continue d'appuyer le processus politique de paix en équipant et en formant les Forces de sécurité intérieure en vue des prochaines élections. Elle a également contribué à l'élaboration de documents stratégiques clefs, tels qu'un code de déontologie pour la police nationale et un plan de travail pour la sécurité de la transhumance, dans le but de permettre aux autorités du pays hôte de mieux assumer leurs responsabilités en matière de protection de la population.

Les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité sont prises en compte dans l'ensemble de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, et la police des Nations Unies reste pleinement déterminée à intensifier la coopération avec les autorités, la société civile et les organisations de défense des droits des femmes. Au Soudan du Sud, la police des Nations Unies renforce les capacités des policières de l'État hôte afin qu'elles soient mieux à même d'assumer des rôles de direction, tandis qu'à Abyei, elle a mis en place un réseau de femmes pour traiter des questions d'intérêt commun.

En outre, avec l'appui des États Membres, la police des Nations Unies a atteint ses objectifs de parité des sexes pour 2024. Les femmes représentent actuellement un membre de la police des Nations Unies sur cinq, dont 32 % des policiers hors unités constituées et 17 % des membres d'unités de police constituées.

Enfin, la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies continue de guider nos efforts s'agissant d'incorporer la technologie, les données et l'innovation afin de moderniser et d'améliorer le maintien de la paix. La police des Nations Unies s'efforce de promouvoir l'utilisation de la plateforme Unite Aware, qui fournit une base de données complète et intégrée regroupant des informations provenant de différentes sources, y compris des informations essentielles liées à la planification des patrouilles, à la notification des incidents et aux activités opérationnelles. Il est impératif d'optimiser le potentiel d'Unite Aware pour améliorer la perception de la situation, en permettant au personnel de police et à d'autres composantes des missions de visualiser des données critiques en temps réel, ce qui améliore considérablement la coordination, la prise de décisions et les capacités d'intervention dans l'ensemble des opérations de paix.

L'initiative Action pour le maintien de la paix Plus s'inscrit dans un engagement collectif renouvelé à renforcer le maintien de la paix, outil inestimable pour la paix et la sécurité et expression de la solidarité internationale. Grâce à elle, nous sommes mieux placés pour relever les défis contemporains en matière de paix et de sécurité et, en fin de compte, pour améliorer la vie des populations que nous servons.

Cette séance d'information du Conseil est l'occasion de réaffirmer le rôle vital que joue la police des Nations Unies dans tous les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix à sa consolidation. Elle permet d'examiner comment la formation et le renforcement des capacités de la police des Nations Unies pourraient être améliorés, et d'envisager un élargissement de l'éventail des pays auxquels les États Membres pourraient vouloir apporter l'assistance de la police des Nations Unies. Cette assistance contribuerait à rendre plus réactifs et responsables les services de police, qui sont la pierre angulaire des objectifs plus larges de l'Organisation en matière de paix et de développement.

Je remercie le Conseil de son appui constant aux engagements au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix et aux priorités du programme Action pour le maintien de la paix Plus, et les États Membres de leurs contributions généreuses en personnel de police hautement qualifié pour servir au sein de la police des Nations Unies.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Shahkar.

M. Shahkar (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information. Je suis heureux d'être ici avec le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, le chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Bizimungu, et la Conseillère principale pour les questions de police de notre mission à Chypre, M^{me} Mingzhu Xu.

Aujourd'hui, je suis fier de m'adresser au Conseil en tant que Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies. La police des Nations Unies fait une réelle différence dans la vie des populations dans les zones où elle est déployée, en aidant ces pays à jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Bien que notre présence soit moins importante aujourd'hui que lors de mon précédent exposé au Conseil en novembre 2023 (voir S/PV.9475), les tâches et les responsabilités de la police des Nations Unies restent complexes. Il s'agit notamment d'apporter un appui opérationnel à nos homologues et de renforcer leurs capacités afin d'aider les États hôtes à développer leurs capacités et institutions de maintien de l'ordre, lesquelles sous-tendent la stabilité à long terme et l'état de droit.

Je voudrais mettre en exergue certaines difficultés auxquelles est confrontée la police des Nations Unies et faire le point sur les progrès accomplis.

Comme pour l'ensemble des opérations de paix, les défis auxquels la police des Nations Unies est confrontée restent influencés par nos relations et le degré de confiance entre nos missions et les institutions gouvernementales et populations des États hôtes. Préserver un climat de confiance passe de plus en plus par la lutte contre la désinformation et la désinformation qui ciblent les opérations de paix des Nations Unies, et par la facilitation du respect des accords sur le statut des forces.

L'amélioration des performances fait partie intégrante des initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus, ainsi que des exigences de la résolution 2436 (2018), qui souligne la nécessité d'améliorer la performance de l'ensemble du personnel civil et en tenue des Nations Unies. Dans ce sens, si nous voulons que les membres de la police des Nations Unies aient les connaissances et les compétences requises pour accomplir des tâches aussi complexes, nous

devons investir conjointement dans leur formation. C'est ce qui a poussé la Division de la police et la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation, qui fait partie du Service intégré de formation, à prendre l'initiative de proposer le stage de formation aux fonctions de commandement de la police des Nations Unies – le plus beau fleuron du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police, qui, à ce jour, a été organisé six fois dans le monde entier.

Parallèlement, j'attends des responsables de la police des Nations Unies sur le terrain qu'ils recensent en permanence les enseignements tirés de leur expérience et qu'ils les partagent avec la Division de la police pour que, guidés par les États Membres, nous puissions veiller à ce que la police des Nations Unies reste apte à relever les défis mondiaux en constante évolution en matière de paix et de sécurité, aujourd'hui et à l'avenir.

En ce qui concerne ses réalisations, la police des Nations Unies a continué d'améliorer les conditions de vie des populations qu'elle sert. Conformément aux mandats des missions, la police des Nations Unies contribue à renforcer les capacités de ses homologues dans les États hôtes et les aide dans leurs opérations, notamment en protégeant les civils menacés de violence physique, en mettant en œuvre un concept de police qui a été testé sur le terrain, qui est fondé sur des données d'observation et qui tient compte des questions de genre, conformément aux directives stratégiques relatives aux activités de police internationales.

Par exemple, en République centrafricaine, la police des Nations Unies a concentré ses efforts sur le renforcement de la sécurité et la protection des civils, notamment en dispensant des formations approfondies aux Forces de sécurité intérieure, l'accent étant mis sur les droits humains, la violence fondée sur le genre et la sécurité dans la perspective des élections à venir. Dans le même temps, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a facilité le déploiement de plus de 1 400 membres des Forces de sécurité intérieure dans l'ensemble du pays grâce à diverses initiatives de renforcement des capacités et de programmes de formation. Elle a également construit et remis en état des locaux de police.

Au Soudan du Sud, la police de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), avec le soutien spécialisé de la Force de police permanente, a élaboré un plan stratégique intégré de soutien à la sécurité des élections, qui contient des conseils techniques essentiels pour améliorer les préparatifs de sécurité pour les élections à venir, à la fois par la police de la MINUSS et le service de la Police nationale sud-soudanaise. Dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, la police de la MINUSS a apporté son appui au renforcement des capacités des policières sud-soudanaises afin de leur permettre d'assumer des fonctions de direction.

À Abyei, la police de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, en appui au mandat et à la stratégie de soutien à l'état de droit, poursuit sa collaboration avec les comités de protection de la population locale pour gérer les processus de maintien de l'ordre, en mettant l'accent sur la protection des civils et la coexistence pacifique entre les Ngok Dinka et les Misseriya, ainsi que sur le renforcement de la sûreté et de la sécurité dans le contexte de la poursuite des violences impliquant les Ngok Dinka et les Dinka Twic. La police poursuit en outre ses activités de plaidoyer en faveur de la participation des femmes dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

L'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour le maintien de l'ordre, qui est coprésidée par le Département des opérations de paix et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, continue de progresser dans l'élaboration d'orientations et de normes policières communes, en s'appuyant sur les points forts des différentes entités des Nations Unies. Ce travail a été salué par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/241.

En outre, au Siège, nous nous employons à renforcer la collaboration trilatérale, notamment dans le cadre du Sommet des chefs de police des Nations Unies (UN COPS), organisé tous les deux ans. La quatrième édition de l'UN COPS, en juin dernier, a été couronnée de succès et a contribué à renforcer la coopération entre les pays fournisseurs de personnel de police et le Secrétariat dans le domaine des activités de police, notamment par des engagements à mettre à disposition du personnel, des compétences spécialisées et d'autres ressources.

Pour nous aider à atteindre nos objectifs, un soutien accru de la part du Conseil serait apprécié. La capacité de diriger, d'influencer et de développer d'autres parties prenantes en renforçant le professionnalisme et l'intégrité de la police, en établissant des systèmes administratifs et en élaborant des cadres juridiques et politiques pour soutenir le développement de la police est de plus en plus considérée comme un facteur essentiel pour que la police des Nations Unies puisse s'acquitter de son mandat. En plus de posséder de solides compétences en matière de direction et de gestion, les commandants de la police des Nations Unies doivent être compétents sur le plan opérationnel et connaître le « comment » de la police des Nations Unies, tel que défini dans les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales. Nous avons besoin du soutien du Conseil pour que ces officiers, notamment des femmes et des officiers francophones hautement qualifiés, soient mis à disposition par les États Membres.

Pour conclure, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer et à rappeler que la réussite des activités de police des Nations Unies repose impérativement sur l'impulsion et la mobilisation politique constantes des États Membres.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Shahkar de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Bizimungu.

M. Bizimungu : C'est un grand honneur pour moi de présenter au Conseil les développements récents, les priorités et les défis de la Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Je focaliserai mon adresse sur les aspects sécuritaires, en particulier ceux liés à la fonction de la police des Nations Unies.

Commençant par les récents développements, je dois d'abord noter que 2025 est une année électorale en République centrafricaine, et que donc la situation sécuritaire sera certainement liée aux élections. Nous observons déjà des manifestations, jusqu'ici pacifiques, en prélude aux élections. Dans ce contexte, la police des Nations Unies continuera à jouer son rôle de protection de civils de façon impartiale, en soutien aux Forces de sécurité intérieure (FSI) de la République centrafricaine. En plus de la sécurisation physique, nous contribuerons à la prévention de la violence électorale, en particulier les violences contre les femmes et les discours de haine.

Un autre développement sécuritaire critique à noter actuellement est la recrudescence des crimes de haine, en particulier dans la province du Haut-Mbomou. Cette recrudescence est en partie tributaire de la militarisation des milices Azandé Ani Kpi Gbé. C'est une menace sérieuse qui doit trouver une solution rapide, car elle risque de dégénérer davantage. Entre-temps, la MINUSCA continue ses efforts multiformes pour aider à résoudre ce problème. La composante Police participe à ces efforts. C'est ainsi qu'elle a dépêché d'urgence, la semaine passée, un détachement d'une unité de police constituée pour contribuer à calmer les tensions liées à ce phénomène à Obo.

Une autre question sécuritaire cruciale d'actualité en République centrafricaine est le problème récurrent de la violence liée à la transhumance. La MINUSCA fournit beaucoup d'efforts pour aider la République centrafricaine à créer les conditions d'une transhumance apaisée et prospère. Dans ce contexte, la composante Police

s'attelle à aider les FSI à établir et déployer des unités spécialisées pour la prévention de la violence liée à la transhumance. La MINUSCA a offert aux FSI un soutien technique et logistique significatif dans ce sens. Elle a aussi proposé un plan qui pourrait aider les FSI à contribuer à une transhumance apaisée à long terme.

Quant aux priorités de la police des Nations Unies, elles tournent principalement autour de la protection de civils. C'est ainsi que la police des Nations Unies est prête à appuyer efficacement la sécurisation des élections et assurer que la population n'est pas affectée durant cette période. Ceci se fera de façon intégrée avec la Force et la composante civile de la MINUSCA.

L'intégration est donc une autre priorité de la Mission. À cet égard, la police des Nations Unies continue le déploiement des policiers hors unités constituées dans toutes les bases de la MINUSCA et le redéploiement de quelques unités de la capitale vers les provinces. Ceci va de pair avec la décentralisation de la Mission, qui est accompagnée par une reconfiguration de la police des Nations Unies afin de permettre une efficacité accrue et une meilleure intégration. Nos priorités vont de pair avec l'extension de l'autorité de l'État, où la police des Nations Unies s'attelle à construire des brigades de gendarmerie et commissariats de police dans des endroits reculés, tels que Amdafock et Bambouti, à la frontière avec le Soudan et le Soudan du Sud respectivement. Ceci permettra en même temps de contribuer au plan de la Mission qui consiste à aider la République centrafricaine dans son projet d'une meilleure gestion des espaces frontaliers.

Je vais maintenant parler des défis rencontrés dans l'exécution de notre mandat. Le premier défi est l'inaccessibilité des lieux d'intervention. Nous sommes reconnaissants d'avoir reçu un avion C-130, qui aide la Mission de façon très significative. Mais le C-130 ne peut pas accéder partout et le défi d'inaccessibilité demeure.

Par exemple, la Mission a adopté en décembre 2024 d'un plan ambitieux de stabilisation de la région du Yade, dans le nord-ouest du pays, avoisinant le Tchad et le Cameroun. Cette région a pendant longtemps été un sanctuaire de groupes armés, qui commettent toutes sortes de violations contre les populations civiles. La police des Nations Unies participera à cette opération avec trois unités de police constituées. Cependant, l'opération n'a pas encore débuté, car les routes sont impraticables et sont en cours d'aménagement par la MINUSCA. À l'impraticabilité des routes s'ajoute la présence d'engins explosifs dans certaines localités, aggravant le problème de l'inaccessibilité.

Un autre défi non négligeable est la participation parfois inadéquate de nos partenaires nationaux aux opérations conjointes ou aux projets soutenus par la MINUSCA, à cause notamment du manque de moyens logistiques. Ceci limite l'impact de nos efforts en tant que Mission.

Pour conclure, je noterai qu'il y a des développements récents qui affectent la sécurité en République centrafricaine et auxquels la MINUSCA s'efforce de répondre adéquatement malgré les défis rencontrés. Ces défis ne nous empêcheront pas de poursuivre nos priorités et d'exécuter notre mission.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Bizimungu de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^{me} Mingzhu Xu.

M^{me} Mingzhu Xu (*parle en anglais*) : Je suis très honorée et fière de m'adresser à cet organe pour présenter le travail accompli par la composante Police de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Il y a 61 ans, le Conseil adoptait la résolution 186 (1964), portant création d'une mission de maintien de la paix afin d'endiguer les violences intercommunautaires entre les Chypriotes. La police des Nations Unies participe à cet effort depuis sa

création. En tant qu'une des plus anciennes missions en activité, nous avons déployé des efforts constants pour prévenir la reprise du conflit, contribuer au maintien de l'ordre public et faciliter le retour à la normale, bien que nos opérations aient évolué avec le conflit. Au fil des ans, les activités civiles autorisées dans la zone tampon se sont considérablement élargies et incluent aujourd'hui les rassemblements bicommunautaires, les manifestations sportives, l'agriculture, le pâturage, les pèlerinages et autres activités civiles nécessitant le soutien de la mission. La police des Nations Unies veille à la protection de la zone tampon et à la facilitation des activités civiles conformément aux règles des Nations Unies.

Depuis 2003, la police des Nations Unies se compose de 69 hommes et femmes. Les activités relevant de notre mandat ont connu une croissance exponentielle. La police des Nations Unies soutient l'approche de mission intégrée avec les composantes militaires et civiles, en veillant à l'alignement des stratégies politiques, des mentalités et des capacités pour mener une action unifiée.

Au fil du temps, et plus particulièrement ces cinq dernières années, la composante Police de l'UNFICYP a étendu ses activités, au-delà de la surveillance et de l'établissement de rapports. Ayant pris conscience du fait que la prévention est un élément central, nos tâches actuelles englobent désormais un déploiement fondé sur des données, la liaison avec les services de police des deux parties et la fourniture d'un appui à ces services afin de traiter les infractions pénales commises dans la zone tampon, le cas échéant. Nos responsabilités incluent en outre la supervision des points de passage, l'examen et le soutien pour la délivrance des autorisations d'activités civiles, la facilitation de l'échange d'informations avec les deux salles de communication mixte, l'escorte et la facilitation de l'accès aux services publics dans la zone tampon ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire aux communautés isolées de part et d'autre de la ligne de démarcation, en soutien à la Section des affaires civiles.

Mais notre rôle le plus important est de prévenir les conflits. Chaque jour, les agents de la police des Nations Unies sont en contact avec de nombreux acteurs dans la zone tampon, jouant un rôle de police de proximité pour désamorcer les tensions, trouver des compromis et, de manière générale, maintenir la paix.

Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste au cœur des efforts de la police des Nations Unies, comme le souligne son plan d'action pour l'égalité des genres, dont l'un des objectifs principaux était de parvenir à une représentation paritaire des genres d'ici à 2025. J'ai le plaisir d'annoncer que nous venons d'atteindre 48 % de femmes, ce qui dépasse largement l'objectif global de 25 % qui avait été fixé par la police des Nations Unies.

La composante Police présente des avis spécialisés lors des réunions d'information intégrées de l'UNFICYP et contribue à l'appréciation commune de la situation, en participant aux mécanismes de coordination entre composantes au niveau du quartier général et au niveau des secteurs.

La technologie joue un rôle essentiel pour améliorer l'efficacité de la composante Police. Il s'agit notamment de systèmes de télévision en circuit fermé, de caméras-témoins de circulation et d'outils du système géospatial d'appréciation de la situation UNITE Aware, pleinement mis en œuvre, qui utilise la mémoire institutionnelle disponible pour planifier et donner des consignes fondées sur des données au personnel sur le terrain.

Avec la hausse des activités autorisées dans la zone tampon, le nombre d'incidents impliquant des civils a également augmenté ces cinq dernières années, tandis que le taux d'activités criminelles est resté stable. Plus particulièrement, entre 2023 et 2024, le nombre d'incidents impliquant des civils a augmenté de plus de 100 %, tandis que le nombre d'actes criminels a diminué de 5,1 %, grâce à l'efficacité des mécanismes de coopération des salles de communication mixte de Nicosie et de Pyla/Pile et la bonne

communication avec les autorités de police des deux parties. Face à cette situation, la police des Nations Unies a adapté sa réponse, notamment en mettant en place des patrouilles générales, ciblées et conjointes dans les points chauds de la zone tampon pour faire face à 333 actes criminels et 3 897 incidents impliquant des civils en 2024.

Malgré une impasse politique prolongée, la police des Nations Unies mène des activités de renforcement de la confiance en matière d'application de la loi dans sa zone de responsabilité. Par exemple, le Comité technique de la criminalité et des questions pénales, un organe bicommunautaire, a créé deux salles de communication mixte pour renforcer la coopération entre la Police chypriote (CYPOL) et l'Élément de la police chypriote turque.

Grâce à ce canal essentiel, en 2024, ce sont 487 éléments d'information au total qui ont été échangés entre les services de répression sur un large éventail de sujets, notamment les personnes recherchées, les crimes contre les biens, la vie et l'ordre économique et financier et les personnes portées disparues. La police des Nations Unies a également facilité le transfert, du nord vers la République de Chypre, de 13 personnes au total, dont deux suspects très médiatisés, recherchés au niveau international, l'un pour terrorisme et l'autre pour trafic d'armes. En mettant l'accent sur le maintien de l'ordre public, la police des Nations Unies a escorté la CYPOL et l'Élément de la police chypriote turque à 147 reprises dans la zone tampon, facilitant les enquêtes, les opérations des premiers intervenants et d'autres activités de police. Au total, 720 liaisons ont été effectuées avec la CYPOL et 235 avec l'Élément de la police chypriote turque.

Les circonstances générales entraînent des défis en constante évolution, qui mettent à l'épreuve la capacité d'adaptation de la mission. Bien que l'UNFICYP n'ait pas de mandat de protection des civils, la mission, en appui au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a été obligée de répondre aux refoulements de demandeurs d'asile par la République de Chypre entre mai et novembre 2024. Au total, 142 personnes, dont 35 enfants, pour certains âgés de 9 mois à peine, se sont retrouvées bloquées dans la zone tampon, hébergées dans deux camps humanitaires temporaires de fortune.

J'espère avoir démontré l'importante capacité de la police des Nations Unies, même avec une composante restreinte comme celle de Chypre, de renforcer les missions de maintien de la paix et de faire progresser la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus. C'est particulièrement réalisable si nous garantissons une coopération et une intégration étroites avec d'autres composantes de la mission, tout en tirant parti de nos forces respectives pour nous appuyer mutuellement. Au sein de l'UNFICYP, la police des Nations Unies est attachée à l'efficacité, à l'efficacités et à l'intégration transparente de plusieurs composantes et s'efforce d'optimiser les résultats avec les ressources disponibles. Cet engagement est renforcé par l'utilisation des technologies pour améliorer la capacité opérationnelle et par la promotion de la participation pleine, égale et véritable des femmes à la mission.

Je tiens à exprimer ma gratitude aux 15 pays fournisseurs de personnel de police qui forment l'épine dorsale de la participation de la police des Nations Unies à l'UNFICYP, et j'invite instamment les États Membres à continuer d'appuyer cet effort de paix international vital en mettant à disposition leurs policiers qualifiés.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M^{me} Mingzhu Xu de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés éclairants le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, M. Faisal Shahkar, le chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle

intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Christophe Bizimungu, et la Conseillère principale pour les questions de police de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, M^{me} Mingzhu Xu. Nous saluons la présence des responsables des composantes Police des Nations Unies de différents bureaux régionaux, missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales.

La police des Nations Unies est une pierre angulaire des efforts mondiaux de maintien de la paix, apportant un appui indispensable dans les zones de conflit, durant les transitions après un conflit et dans le cadre des initiatives de consolidation de la paix. Il s'agit d'un élément clef de la stratégie Action pour le maintien de la paix des Nations Unies. En ce qui concerne la question inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, je voudrais formuler les observations suivantes.

Premièrement, il est primordial que les vues de la police des Nations Unies soient prises en compte dans le processus décisionnel concernant les missions de maintien de la paix, notamment la planification des missions et l'affectation des ressources. Ces éclairages peuvent contribuer de manière déterminante à l'amélioration des opérations de paix des Nations Unies. Nous avons entendu certaines de ces vues dans les déclarations des intervenants d'aujourd'hui.

Deuxièmement, des mandats réalistes sont essentiels au succès des opérations de maintien de la paix. Dans les situations où un déploiement rapide d'unités de police constituées, au lieu d'unités militaires, est nécessaire, ce déploiement doit être basé sur des mandats clairs et réalisables et appuyé par des ressources adéquates.

Troisièmement, adopter la technologie s'avérera capital pour garantir le succès futur de l'action de la police des Nations Unies, ainsi que la sûreté et la sécurité des civils et des soldats de la paix eux-mêmes. Les activités de police dans les opérations de maintien de la paix doivent évoluer et s'adapter pour faire face à des menaces complexes et non traditionnelles impliquant la criminalité organisée, la traite des personnes, le terrorisme et le fait de se servir de la technologie comme d'une arme. La police des Nations Unies doit bénéficier d'une formation et d'un renforcement des capacités adéquats et doit intégrer la technologie dans ses opérations en exploitant des outils tels que l'intelligence artificielle générative, la réalité virtuelle, les drones, les équipements de surveillance et l'analytique des données.

Quatrièmement, la police des Nations Unies joue un rôle décisif dans les transitions après un conflit. Dans les processus de transition et de consolidation de la paix, la police des Nations Unies doit donner la priorité au renforcement des capacités, au développement institutionnel et à la reconstruction des structures locales chargées de l'application de la loi du Gouvernement hôte afin de garantir une paix et une stabilité durables. Elle doit renforcer la confiance avec les gouvernements hôtes et les populations locales.

Enfin, une culture de l'efficacité au sein de la police des Nations Unies et des opérations de maintien de la paix peut améliorer sensiblement les résultats et la gestion des ressources. Des objectifs de mission clairs, des processus décisionnels simplifiés et une allocation des ressources efficace sont déterminants pour garantir l'efficacité opérationnelle.

La police pakistanaise, au même titre que notre armée, a toujours contribué aux missions des Nations Unies. Le Pakistan a déployé 50 unités de police constituées au service des opérations de paix des Nations Unies, notamment en Haïti, au Darfour, au Timor-Leste et en Côte d'Ivoire. Onze de nos braves membres du personnel de police ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. L'état de préparation actuel d'une unité de police constituée pakistanaise au niveau d'engagement Déploiement rapide montre que le pays est prêt à appuyer les efforts internationaux de maintien de la paix.

Les policiers pakistanais ont gagné le respect de tous grâce à leur professionnalisme et à leur dévouement à leur devoir sous la bannière de la police des Nations Unies. En plus de saluer le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Faisal Shahkar, je voudrais rappeler que la policière pakistanaise Shahzadi Gulfam a été la première lauréate du Prix international des policières du maintien de la paix, en 2011.

Le Pakistan organisera les 15 et 16 avril prochains à Islamabad, en partenariat avec la République de Corée, une réunion préparatoire de la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui aura lieu à Berlin en mai. Elle sera l'occasion pour les États Membres de s'engager à soutenir la police des Nations Unies, notamment par le déploiement d'unités de police constituées et de policiers hors unités constituées et par l'appui à la formation et à l'utilisation de la technologie.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'avenir des opérations de police et de maintien de la paix des Nations Unies dépend de la capacité d'adaptation, de l'innovation et de la collaboration, ainsi que de l'appui de la communauté internationale. Les États Membres doivent apporter l'appui politique et financier nécessaire pour permettre à la police des Nations Unies de s'acquitter efficacement de son mandat.

M^{me} Karim (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Shahkar, le chef de la police civile Bizimungu et la Conseillère principale pour les questions de police Mingzhu Xu de leurs exposés instructifs.

Les opérations menées par la police des Nations Unies restent indispensables à la réalisation de la paix et de la sécurité mondiale alors que nous promovons des processus de paix qui visent à éliminer les causes profondes des conflits, favorisent la participation véritable des acteurs locaux, y compris les femmes, les jeunes, la société civile et les dirigeants communautaires, et contribuent à la cohésion nationale et l'édification de l'État. Pour promouvoir des approches multilatérales du règlement des conflits centrées sur le dialogue politique et la concertation, le Conseil de sécurité doit donc doter les opérations menées par la police des Nations Unies des capacités administratives, techniques et logistiques nécessaires pour contribuer efficacement à la réalisation de cet objectif.

En réponse aux questions relatives à la pertinence et à l'efficacité des activités de la police des Nations Unies, je ferai les quatre remarques suivantes.

Premièrement, les opérations menées par la police des Nations Unies doivent être guidées par des mandats clairs. Que les déploiements s'effectuent dans le cadre d'opérations de paix multidimensionnelles ou dans le contexte de mandats ciblés, ils doivent être assortis d'objectifs clairs fondés sur des évaluations précises des conditions sur le terrain, ainsi que sur les objectifs finaux à atteindre dans le cadre, et au-delà, d'un processus de paix légitime et cohérent. L'adaptation des opérations de maintien de la paix pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain doit donc toujours reposer sur le respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et sur la défense des droits humains.

Deuxièmement, afin d'élaborer un mandat clair pour les opérations menées par la police des Nations Unies, les principales parties prenantes, dont le Conseil de sécurité, les pays qui fournissent du personnel de police et les pays hôtes, doivent faire preuve de clarté et se mettre d'accord afin d'assurer la viabilité de cette approche. La coordination entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies et d'autres organismes de développement, est nécessaire pour élaborer des stratégies qui vont au-delà du maintien de la paix en période de conflit pour aider les États pendant les phases de reconstruction et d'édification de l'État. Au niveau opérationnel, il est tout aussi important que les communautés locales aient confiance dans la présence et l'action de la police des Nations Unies et qu'elles la considèrent comme une force utile, en particulier dans le cas des communautés traumatisées par un conflit prolongé et des violations des droits humains.

Troisièmement, le fait que la police des Nations Unies est de plus en plus sollicitée pour affronter des problèmes complexes à une époque où la guerre, l'extrémisme et la criminalité transfrontalière s'appuient sur la technologie exige des compétences et une formation spécialisées. Les mesures prises par la police des Nations Unies pour améliorer sa gestion et l'efficacité de ses opérations, notamment par le biais des directives stratégiques relatives aux activités de police internationales et d'initiatives telles que la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus du Secrétaire général, fournissent un cadre cohérent pour le recrutement, la formation et le déploiement d'une force de police des Nations Unies agile et compétente, capable de répondre aux besoins des communautés. Les efforts ont été intensifiés pour renforcer les capacités dans les domaines linguistique, de la direction stratégique, de la police de proximité et de la protection des civils. Les opérations menées par la police des Nations Unies peuvent être encore améliorées en utilisant des données fiables sur les situations de conflit et les contextes fragiles et sur les conjonctures socioéconomiques pour analyser les points chauds et mener des opérations préventives, en soulignant la nécessité d'adhérer aux normes déontologiques à cet égard.

Nous saluons en particulier les efforts concertés déployés par la police des Nations Unies pour appliquer le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, non seulement en ce qui concerne ses politiques en matière de ressources humaines, mais aussi par les nombreux exemples de mesures énergiques prises par les missions pour lutter contre la violence fondée sur le genre et promouvoir le renforcement des capacités et l'éducation des femmes, ainsi que leur participation à la gouvernance et aux initiatives de paix locales.

Constatant également les effets multiplicateurs positifs des efforts déployés pour renforcer les institutions nationales de sécurité et de gouvernance dans le cadre de nombreuses opérations de maintien de la paix en Afrique et ailleurs, nous appelons les États Membres à accroître leur appui aux initiatives de renforcement des capacités de la police des Nations Unies, et à augmenter leur soutien logistique pour veiller à ce qu'elle soit prête à intervenir efficacement au sein des missions.

Enfin, à l'avenir, les opérations de paix menées par la police des Nations Unies devront s'appuyer sur des partenariats plus stratégiques avec les acteurs régionaux afin d'évoluer vers des opérations souples qui seront mieux à même d'affronter les difficultés liées à un paysage géopolitique changeant et au manque de ressources. Les possibilités d'adaptation des configurations seront démontrées dans une certaine mesure avec la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023), qui offre l'occasion de soutenir les unités de police constituées pouvant être rapidement déployées pour contribuer aux opérations d'appui à la paix sur le continent africain.

Pour terminer, le renforcement de la bonne gouvernance et de la protection des civils dans le contexte de la prévention des conflits et de la coopération en matière de consolidation de la paix exige également que le Conseil de sécurité et les États Membres envisagent des interactions plus stratégiques avec des entités telles que la Commission de consolidation de la paix, qui, si elle est pleinement mise à profit, peut effectivement faire le lien entre la paix et le développement et contribuer à la conclusion d'accords durables en matière de paix et de sécurité. Nous accueillons avec satisfaction les garanties de financement adéquat, prévisible et durable des opérations de paix prévues par le Pacte pour l'avenir.

M. Yusuf (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens avant tout à remercier la présidence chinoise du Conseil d'avoir convoqué cette importante séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Shahkar, le chef de la police civile Bizimungu et la Conseillère principale pour les questions de police Mingzhu Xu de leurs exposés clairs et incisifs qui n'ont eu de cesse de souligner le rôle indispensable que joue la police des Nations Unies dans le cadre de nos efforts de maintien de la paix.

La police des Nations Unies va bien au-delà de l'application de la loi. Elle établit un lien essentiel entre les missions internationales et les communautés locales. Son engagement quotidien à renforcer la confiance, à garantir la sécurité et à promouvoir la coopération locale est à la base de la stabilité indispensable dans l'environnement difficile d'aujourd'hui. En axant davantage ses approches sur la communauté et en les fondant sur le renseignement, la police des Nations Unies a amélioré l'efficacité de son action en matière de protection des civils et de lutte contre les infractions graves.

L'efficacité de nos opérations de maintien de la paix repose sur des forces de police bien formées et correctement équipées. Je saisis cette occasion pour saluer les efforts et les sacrifices inlassables des chefs de la police civile et de leurs équipes, dont l'action en matière de règlement des conflits, de protection des civils et de renforcement des capacités jette les bases d'une paix durable. Leur capacité d'adaptation face à l'évolution des difficultés, allant de la criminalité transnationale organisée aux conséquences complexes en matière de sécurité, démontre le caractère essentiel de leur mission.

L'adoption récente de la résolution historique 2719 (2023) par le Conseil de sécurité souligne notre engagement commun en faveur de partenariats solides. Cette résolution illustre notre esprit de collaboration sur la scène internationale, notamment en ce qui concerne le renforcement des opérations d'appui à la paix menées par l'Afrique et le renforcement des normes en matière de droits humains. En outre, les progrès réalisés par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour le maintien de l'ordre ont permis d'améliorer la cohérence de notre soutien collectif aux gouvernements hôtes.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général propose une feuille de route visionnaire qui s'attaque aux causes profondes des conflits tout en renforçant la résilience des sociétés. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie Action pour le maintien de la paix Plus, trois priorités méritent une attention particulière : le renforcement des capacités spécialisées, l'amélioration de l'état de préparation opérationnelle et l'élaboration de stratégies de communication efficaces.

À l'avenir, nous devons veiller à ce que la police des Nations Unies dispose de ressources suffisantes et de capacités spécialisées pour s'acquitter efficacement des tâches qui lui sont confiées. Le rôle que joue la police des Nations Unies en contribuant aux règlements politiques et aux transitions postconflituelles reste crucial, notamment grâce au renforcement des capacités des services de police des pays hôtes. Bien qu'une intégration étroite entre les composantes militaires et de police soit vitale, le maintien de distinctions opérationnelles claires permet à chaque force de conserver ses atouts spécifiques.

Le récent Sommet des chefs de police des Nations Unies a souligné la nécessité d'adapter nos capacités aux besoins opérationnels. Nous devons continuer d'investir dans la formation spécialisée, de mettre en œuvre des critères de performance rigoureux et d'élaborer des stratégies pour lutter contre la désinformation. Ces éléments sont essentiels pour améliorer la disponibilité opérationnelle de nos soldats de la paix.

Pour terminer, chaque partie prenante a sa part de responsabilité dans l'instauration d'une paix durable. La diplomatie préventive, les partenariats stratégiques et le dialogue inclusif seront essentiels pour permettre à la police des Nations Unies de mener la charge vers une sécurité durable. Nous sommes disposés à déployer des efforts concertés pour protéger les personnes vulnérables et transformer la vision de la paix en une réalité tangible pour tous.

M. Kieffer-Kristensen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie l'intervenante et les intervenants de leurs éclairages très utiles. Le Danemark apprécie vivement le dévouement dont font preuve les membres de la police des Nations Unies dans le monde entier.

Nous nous réunissons dans un contexte de changements rapides. Aujourd'hui, les conflits se limitent rarement aux rapports entre les États. Ils ont pour origine l'instabilité politique, les disparités économiques et la faiblesse de la gouvernance, autant de conditions qui favorisent la corruption, la criminalité organisée et les violations des droits humains. Les réseaux criminels, les groupes armés et les terroristes tirent parti de ces conditions, brouillant les frontières entre criminalité et insurrection. Si ces problèmes revêtent une dimension transversale, il doit en être de même pour les réponses que nous y apportons. Des solutions politiques durables, un état de droit solide et une police de proximité efficace sont indispensables pour faire face à ces menaces complexes. Qu'il me soit permis d'insister sur trois points.

Premièrement, les opérations de paix des Nations Unies demeurent un outil vital. Chaque jour, elles contribuent à stabiliser les zones de conflit, mais elles doivent s'adapter. Le maintien de la paix traditionnel ne suffit pas. La police des Nations Unies peut, et doit, participer à la planification des missions dès le début et jouer un rôle encore plus important dans la lutte contre la criminalité, la protection des civils et le renforcement des systèmes judiciaires. À mesure que les conflits évoluent, elle peut contribuer de manière importante aux règlements politiques et aux transitions postconflit, qui sont indispensables à la stabilité à long terme.

Nous appuyons fermement l'important travail de réforme qui est mené au sein de l'ONU en ce qui concerne l'avenir des activités de police des Nations Unies. Nous devons nous rappeler qu'une action policière efficace aujourd'hui est différente de ce qu'elle était hier. L'avenir de la police des Nations Unies, en particulier en période de contraintes financières, repose sur des priorités claires, l'innovation et la spécialisation. Nous devons aller au-delà des approches traditionnelles, dispenser une formation moderne et intégrer les nouvelles technologies. Grâce à de meilleures compétences, à des stratégies souples et à une force plus agile, la police des Nations Unies sera prête à relever les défis de demain. Le Danemark possède une vaste expérience en matière de réforme et de renforcement des capacités de la police, et nous sommes prêts à partager nos connaissances spécialisées.

Deuxièmement, il n'existe pas de solution toute faite. Les missions de paix, y compris leurs composantes policières, doivent adopter une approche souple, réaliste et adaptée aux besoins réels. Lorsque les conflits évoluent, les mandats doivent être revus et adaptés, et ils doivent être en adéquation avec les ressources disponibles. Les promesses excessives et les résultats insuffisants risquent d'éroder la confiance dans la capacité de l'ONU à faire la différence. Le réalisme est primordial pour garantir le succès et la pérennité des opérations de paix.

Troisièmement, enfin, une force de police efficace doit être diversifiée. Les femmes jouent un rôle crucial dans l'application de la loi, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité est une priorité essentielle pour le Danemark. Une force de police diversifiée est une force de police plus forte et plus efficace.

Pour terminer, la police des Nations Unies est en première ligne des efforts de paix. Pour faire respecter l'état de droit, protéger les civils et garantir une stabilité durable, nous devons investir dans sa formation, ses stratégies et ses compétences spécialisées. L'avenir de la police des Nations Unies repose sur des priorités claires, des stratégies fondées sur des données et la capacité de s'adapter. Les missions doivent être souples, les mandats réalistes et les ressources adaptées aux attentes. Nous invitons nos partenaires à collaborer avec nous pour renforcer l'application de la loi, faire face aux nouvelles menaces et promouvoir la représentation équilibrée des genres au sein de la police des Nations Unies. Ce faisant, nous améliorerons l'efficacité des opérations de paix et contribuerons à rendre le monde plus sûr.

M. Kelley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de leurs exposés détaillés le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, M. Faisal Shahkar, le chef de

la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Christophe Bizimungu, et la Conseillère principale pour les questions de police auprès de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, M^{me} Mingzhu Xu.

La police des Nations Unies contribue largement au maintien de la paix en appuyant les États Membres, lorsqu'elle en a le mandat, dans les situations de conflit, d'après-conflit et de crise, grâce à un engagement efficace au service de la population et de sa protection. Les opérations de police et de maintien de la paix des Nations Unies constituent un moyen efficace de partager les charges à l'échelle internationale, et le Secrétariat est de plus en plus conscient qu'elles sont indispensables au succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La gestion des troubles de l'ordre public, le maintien de l'ordre aux frontières, la formation et l'encadrement de la police des pays hôtes, la protection des civils et l'institutionnalisation de l'état de droit ne sont que quelques-uns des moyens utilisés par la police des Nations Unies pour contribuer aux missions.

Comme l'indique la dernière étude indépendante sur l'avenir du maintien de la paix, les opérations de maintien de la paix doivent s'adapter. La police des Nations Unies doit également s'adapter, en tant que pièce maîtresse du puzzle que constitue le maintien de la paix. Une mesure d'adaptation utile consisterait à mieux prendre en compte les points de vue et enjeux de la police des Nations Unies dans les processus décisionnels, au niveau aussi bien du Siège que des missions. Cette prise en compte permettrait d'enrichir les discussions sur la planification stratégique et opérationnelle des missions, ce qui aurait d'importantes répercussions sur le processus de planification et d'affectation des ressources, notamment en contribuant à ce que le recrutement du personnel de la police des Nations Unies soit davantage axé sur les besoins et compétences propres à une mission donnée. Un autre aménagement utile pourrait consister à étendre les calendriers de relève de la police des Nations Unies dans le cadre d'un effort visant à renforcer certaines de ses structures institutionnelles au niveau du Siège. Des rotations de plus longue durée favoriseraient également l'acquisition de connaissances et l'établissement de relations cruciales sur le terrain, ce qui est indispensable pour assurer l'efficacité de l'encadrement et du renforcement des capacités de la police locale dans les contextes de maintien de la paix des Nations Unies. Cela pourrait aussi contribuer à régler le problème de la demande dont font l'objet les membres de la police des Nations Unies et les unités de police constituées, demande qui dépasse le nombre de fonctionnaires de police que les États fournisseurs sont désireux et capables de déployer.

En outre, la formation doit être adaptée à la complexité croissante des activités policières. Les États Membres doivent préparer le personnel de police en lui dispensant une formation spécialisée, notamment dans des domaines cruciaux tels que la conduite d'enquêtes en criminalistique, y compris la criminalistique numérique, et la lutte contre la criminalité organisée. Parallèlement, il est indispensable de tirer parti des technologies numériques pour renforcer l'efficacité de la police des Nations Unies et, plus généralement, du maintien de la paix, améliorer l'exécution des mandats et analyser les données afin de mettre au point des approches étayées par des données probantes.

Pour terminer, la police des Nations Unies continue de démontrer sa capacité et sa volonté d'innover afin de relever les défis nouveaux et émergents, et elle doit continuer de respecter des normes de déontologie rigoureuses afin de pouvoir combler efficacement le fossé entre les missions, les forces de l'ordre des États hôtes et les communautés locales. Les États Membres, les missions et le Secrétariat doivent œuvrer de concert pour répondre aux besoins croissants de la police des Nations Unies et aux attentes de plus en plus grandes concernant son rôle essentiel dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Cho (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés instructifs et complets le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Shahkar, le chef de la police civile Bizimungu et la Conseillère principale pour les questions de police Mingzhu Xu.

Nous reconnaissons le rôle indispensable que joue la police des Nations Unies dans la réalisation des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus. L'évolution des défis à la paix et à la sécurité mondiales, notamment le mépris du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et la montée de la cybercriminalité et de la criminalité transnationale organisée, exige des réponses policières plus robustes et plus adaptables. À cet égard, cette séance d'information annuelle offre une occasion opportune de repenser le rôle de la police des Nations Unies. Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points.

Le premier a trait au rôle essentiel que joue la police des Nations Unies s'agissant de promouvoir la confiance et la solidarité avec les communautés locales. La police des Nations Unies sert de pont entre les missions de maintien de la paix et les communautés d'accueil, étant donné qu'elle est particulièrement bien placée pour interagir directement avec les populations locales dans le cadre de ses activités de police de proximité. Cette proximité permet à la police des Nations Unies de répondre aux griefs exprimés dans les communautés fragiles, qui, s'ils ne sont pas traités comme il se doit, peuvent être exploités par des groupes extrémistes et terroristes. En outre, dans sa fonction de liaison, la police des Nations Unies joue un rôle fondamental pendant et après le retrait des opérations de paix des Nations Unies. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle peut contribuer à préserver et à consolider les progrès réalisés dans le cadre de ces missions. Une formation spécialisée en matière de mobilisation de la population, de prévention des conflits et de communication stratégique est essentielle pour atteindre ces objectifs. Dans ce contexte, depuis 2023, l'École nationale de police de notre pays a mis en place un programme de formation des formateurs sur la police de proximité, à l'intention des principaux pays fournisseurs de personnel de police dans la région Asie-Pacifique.

Deuxièmement, il importe de renforcer les capacités des pays d'accueil en matière de maintien de l'ordre, sur la base du principe d'appropriation nationale. Pour pérenniser la paix, il est impératif que les pays hôtes soient à même de maintenir l'ordre public par leurs propres moyens. La police des Nations Unies doit donc continuer de fournir une assistance sur mesure en matière de renforcement des capacités pour améliorer les capacités policières et judiciaires des pays d'accueil. La République de Corée, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a contribué à ces efforts en soutenant la mise en place du système de gestion des informations relatives à la criminalité pour la police de la République démocratique du Congo. Par ailleurs, il est indispensable d'accroître la participation des femmes dans les forces de police nationales, en particulier pour lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. Il importe tout autant de promouvoir la représentation des femmes au sein de la police des Nations Unies, car cela renforce les efforts visant à développer les capacités de la police nationale à cet égard. Consciente de cette nécessité, la République de Corée a déployé de nombreuses policières dans les missions des Nations Unies au Libéria, en Haïti, au Timor-Leste et au Soudan du Sud.

Troisièmement, il convient de doter la police des Nations Unies des compétences et des outils nécessaires pour faire face à l'évolution des menaces qui pèsent sur la sécurité. L'influence croissante de la désinformation et des discours de haine dans les contextes de maintien de la paix fait peser de graves risques sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et compromet la mise en œuvre effective des mandats de maintien de la paix, notamment ceux de la police des Nations Unies. Il sera de plus en plus important de déployer des policiers et des policières dotés de compétences spécialisées en ce qui concerne la communication stratégique et le cyberspace pour faire face à ces

menaces. À cet égard, la République de Corée reste déterminée à apporter son appui à la police des Nations Unies en matière d'utilisation des technologies numériques pour renforcer ses capacités et son efficacité. Les opérations de paix des Nations Unies doivent s'attaquer également à la criminalité transnationale organisée, notamment au trafic de drogue, à la contrebande d'armes et à la traite des êtres humains, qui alimentent l'instabilité. Comme on a pu le voir au Mali, la police des Nations Unies a joué un rôle crucial en apportant son concours aux autorités pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Par conséquent, les États Membres doivent continuer de soutenir la police des Nations Unies dans ces efforts, le cas échéant.

Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence ministérielle des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra en mai, ainsi que l'examen par le Secrétaire général de l'avenir des opérations de paix, qui seront l'occasion de formuler des recommandations pertinentes pour renforcer davantage le rôle de la police des Nations Unies et de faire en sorte qu'il soit bien placé pour relever les nouveaux défis. Nous maintenons notre engagement à travailler en étroite collaboration avec l'ONU et les États Membres pour renforcer la police des Nations Unies, qui fait partie intégrante du maintien de la paix des Nations Unies.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, ainsi que M. Faisal Shahkar, M. Christophe Bizimungu et M^{me} Mingzhu Xules de leurs interventions. Nous remercions également les membres de la police des Nations Unies, tous les collègues qui sont présents ici et ceux qui sont déployés sur le terrain, de leur dévouement et de leurs sacrifices. Il est essentiel de prendre en compte leurs points de vue dans le cadre des processus décisionnels, en particulier en ce moment critique où des réformes profondes s'imposent.

Aujourd'hui, les opérations de paix évoluent et le rôle des chefs de la police des Nations Unies devient de plus en plus important, car ils font partie du processus de transformation et de consolidation de la paix à partir de la base, à chaque étape des transitions. Tout processus de paix doit se concentrer sur le renforcement des communautés, leur résilience et l'épanouissement global de chaque personne. Nous appelons donc à des investissements dans des programmes de coopération régionaux et locaux qui permettent à la police et aux responsables locaux d'être des agents de paix et de jouer un rôle de premier plan dans la protection de l'état de droit, des droits humains et de la démocratie.

Nous les exhortons également à donner l'exemple dans la poursuite de l'égalité des sexes et à lutter contre l'impunité pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.

La coordination des efforts avec des organisations comme l'Union africaine, en partenariat avec la Commission de consolidation de la paix, peut être cruciale pour faciliter la collaboration avec les autorités locales, les organismes qui sont sur le terrain, le monde universitaire et la société civile.

D'autre part, il est essentiel d'assurer la sécurité des effectifs de police et des soldats de la paix. Ils sont confrontés à des risques croissants en raison des conséquences de facteurs tels que les changements climatiques et les campagnes de désinformation facilitées par les grandes entreprises technologiques. Pour surmonter ces obstacles, nous devons impérativement renforcer la confiance et chercher de nouveaux moyens d'atteindre les communautés que nous servons et de communiquer avec elles.

Il est tout aussi essentiel de renforcer les liens avec les autorités locales. Pour y parvenir, comme cela est souligné dans l'Action pour le maintien de la paix Plus, nous devons nous efforcer d'associer davantage de femmes à tous les processus de paix, car elles apportent une contribution cruciale aux efforts de médiation et de rétablissement de la confiance.

Nous demandons également à tous les acteurs de prendre en compte les composantes climat, paix et sécurité dans chaque décision et à chaque étape du processus de paix. Nous savons qu'il existe un lien entre le manque de ressources essentielles telles que l'eau, la nourriture et les sols fertiles et les activités de recrutement des gangs et des groupes armés.

Nous appelons la police à travailler main dans la main avec les communautés, les autorités et les organismes qui sont sur le terrain pour éduquer les jeunes et leur donner des moyens d'action sur les plans civique, de la santé mentale et de l'entrepreneuriat, pour qu'ils ne soient pas des cibles faciles pour les groupes armés.

Enfin et surtout, nous demandons aux membres du Conseil de garder à l'esprit que s'attaquer aux causes profondes des problèmes est notre meilleure option. La paix ne se conquiert pas avec une main de fer. Elle se construit avec patience et tolérance, en améliorant les services de base, en créant des espaces civiques inclusifs, en faisant participer les femmes et les jeunes, en veillant à une répartition équilibrée des richesses et du pouvoir politique, et en investissant véritablement dans le développement humain, un développement durable sur les plans économique et environnemental.

M. Dharmadhikari (France) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, M. Faisal Shahkar, et les chefs des composantes Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Christophe Bizimungu, et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, M^{me} Mingzhu Xu, pour leurs interventions.

Avant toute chose, je voudrais rendre un hommage appuyé à l'action de ces femmes et de ces hommes, policiers et gendarmes, aujourd'hui déployés sur le terrain dans des conditions sécuritaires parfois très dégradées, pour contribuer au maintien de la paix et à la protection des populations civiles. Je salue ici l'ensemble des États Membres qui participent à cette police des Nations Unies, ainsi que la mémoire des personnels des Nations Unies qui ont perdu la vie durant leur mission.

Je voudrais aborder deux points.

Tout d'abord, la police des Nations Unies a une responsabilité particulière dans la mise en œuvre des mandats. Agissant de manière intégrée, la police des Nations Unies intervient à la croisée des missions conduites par les composantes militaire et civile. Engagée dans le renforcement et le développement des capacités des forces de sécurité intérieure d'un État, la police des Nations Unies joue un rôle décisif pour aider les autorités à réussir la réforme du secteur de la sécurité.

Dans les mandats comportant un volet de protection des populations civiles – mission de sécurité intérieure par excellence –, la composante Police doit pouvoir assumer son rôle spécifique et agir sur l'ensemble du spectre de ses compétences, avec les moyens nécessaires. Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, dans des contextes de plus en plus complexes, il est essentiel que la police des Nations Unies dispose de capacités adaptées en matière de planification, de génération de forces, de gestion de crises et de direction des opérations. Elle doit être plus efficace, plus performante et plus proche des besoins des populations.

C'est le sens de l'initiative Action pour le maintien de la paix, de sa stratégie de mise en œuvre Action pour le maintien de la paix Plus, ainsi que du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), agréé par consensus en septembre dernier. La France soutient ces efforts pour un maintien de la paix plus efficace et à même de relever les défis actuels et futurs. Lorsque la situation sécuritaire le permet, la police des Nations Unies doit pouvoir jouer tout son rôle dans les missions de police de proximité. Dans ce cadre, elle doit notamment poursuivre ses efforts de sensibilisation à la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que le renforcement des capacités des polices locales pour la prise en charge des victimes de ces violences.

Il faut enfin tenir compte des responsabilités croissantes que la police des Nations Unies est amenée à exercer dans sa capacité à accompagner les phases de transition des opérations de maintien de la paix. Cette action doit être pensée de manière graduelle, y compris à travers le renforcement capacitaire, pour favoriser une paix durable après le départ des opérations des Nations Unies.

Mon deuxième point : le rôle des femmes est essentiel pour la réussite de la police des Nations Unies. La police des Nations Unies doit continuer à promouvoir sans relâche la place des femmes dans ses rangs. La France salue les efforts réalisés dans ce but, et y contribue. La police des Nations Unies a dépassé les objectifs fixés dans la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue. Ces résultats doivent être consolidés dans la durée.

Les femmes sont des acteurs essentiels du règlement des conflits. La récente initiative conjointe menée par des États Membres avec ONU-Femmes, baptisée « Réseau de haut niveau pour la prise en compte des questions de genre dans le cadre des activités de police », améliore encore la prise en compte des femmes au sein des forces de sécurité intérieure. La France appuie cette initiative et se tient prête à partager ses bonnes pratiques.

Pour finir, les femmes et les hommes qui servent au sein de la police des Nations Unies méritent notre soutien et notre respect. Ils ont un impact concret sur le quotidien des populations. Il est essentiel de le reconnaître, et de le faire savoir. Face aux risques continus liés à la désinformation, les efforts doivent se poursuivre pour mieux communiquer et faire comprendre le rôle de la police des Nations Unies sur les terrains où elle est déployée.

La France continuera de soutenir la contribution aux opérations de paix de la police des Nations Unies.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et les trois représentants de la police des Nations Unies de leurs exposés très utiles.

Je tiens tout d'abord à saluer les contributions et les sacrifices des 6 100 policiers des Nations Unies, femmes et hommes, actuellement déployés dans 12 missions des Nations Unies à travers le monde. Nous l'avons entendu aujourd'hui : le rôle de la police des Nations Unies est fondamental pour la réussite de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, s'agissant d'appuyer et de conseiller les pays en situation de crise, de conflit ou d'après-conflit, de prévenir les infractions et de protéger les vies et les biens, et de préserver l'ordre public et la sécurité. En particulier, nous appuyons le travail vital dont s'acquitte la police des Nations Unies pour protéger les civils et garantir la sûreté publique, dans le plein respect de l'état de droit et du droit international humanitaire, en contribuant à des activités de police plus réactives et plus responsables de la part des pays hôtes.

Le Royaume-Uni continue également de défendre les principes énoncés dans la résolution historique sur les femmes et la paix et la sécurité, résolution 1325 (2000), qui marque cette année son vingt-cinquième anniversaire. Nous nous réjouissons d'appuyer, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et avec les pays qui fournissent du personnel de police, des cours et des formations sensibles au genre, notamment pour les enquêtes sur les violences sexuelles et fondées sur le genre et la logistique policière.

Dans une perspective d'avenir, nous devons veiller à ce que la police des Nations Unies dispose des capacités dont elle a besoin pour remplir efficacement ses mandats et relever les nouveaux défis. Il s'agit notamment de garantir l'efficacité des structures de police au sein de l'architecture plus large de maintien de la paix des Nations Unies, de mobiliser des spécialistes et, crucialement, d'utiliser au mieux les nouvelles technologies.

Pour terminer, le Royaume-Uni reste déterminé à soutenir la police des Nations Unies, conformément aux principes énoncés dans l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, et à continuer de collaborer pour veiller à ce qu'elle contribue à la paix et à la sécurité dans le monde.

M. Yahiaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Je remercie les intervenants des informations précieuses qu'ils nous ont fournies.

Avant toute chose, nous tenons à rendre hommage aux gigantesques sacrifices consentis par les membres de la police des Nations Unies et les personnels, tant militaires que policiers, des missions de maintien de la paix, et nous leur redisons notre gratitude pour leurs efforts considérables. Ma délégation estime, comme divers intervenants, que les opérations de maintien de la paix demeurent une composante essentielle des efforts déployés par les Nations Unies pour régler les conflits et instaurer la stabilité. Nous exprimons également notre plein appui aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Dans ce type d'opérations, les policiers sont des acteurs centraux. Ils contribuent à renforcer les institutions de l'État et à rétablir la confiance qu'elles inspirent aux citoyens. Néanmoins, les efforts déployés par l'Organisation via les opérations de maintien de la paix sont confrontés à nombre de défis qui exigeront une réadaptation globale de ces opérations, afin d'accroître leur capacité à répondre rapidement et efficacement à toutes les menaces et de leur permettre d'évoluer en fonction de l'environnement dans lequel elles opèrent. Notre séance offre un cadre approprié pour échanger des vues sur la manière d'affiner nos outils communs, en particulier la composante Police des opérations de maintien de la paix, et de réagir aux défis multiformes qu'elles rencontrent.

À cet égard, ma délégation tient à souligner plusieurs éléments.

Premièrement, entretenir un partenariat étroit avec le pays hôte est essentiel pour une exécution réussie du mandat d'une opération de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne le renforcement des capacités des forces nationales de sécurité conformément aux priorités énoncées par le pays hôte. Dans ce sens, la réforme du secteur de la sécurité est un élément clef des efforts de l'ONU pour mettre en place des entités robustes et durables. Les services de police nationaux, mécanismes de sécurité les plus proches de la population, sont au cœur de ce processus. Dans les situations de conflit et d'après-conflit, dans lesquelles les services de sécurité sont souvent fragmentés et fragiles, la réforme du secteur de la sécurité est la voie à suivre, en veillant à ce que tout effort dans ce sens corresponde à la vision des autorités nationales. À cet égard, le quatrième Sommet des chefs de police des Nations Unies, organisé à New York en juin 2024, a été pour la plupart des États Membres l'occasion de partager leur expérience nationale en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Ma délégation estime qu'il faut faire fond sur les recommandations issues de ce sommet si nous voulons étayer les efforts des composantes Police des missions de maintien de la paix.

Deuxièmement, il est urgent de nouer plus de partenariats entre l'ONU et les États Membres, en vue de créer davantage de ponts propices à l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Sur ce point, l'Algérie déploie des efforts notables pour développer et moderniser ses institutions de sécurité nationale afin de les adapter aux défis nouveaux et émergents, en particulier les cybermenaces.

En outre, mon pays participe à plusieurs cadres de coopération bilatérale avec divers partenaires afin de partager sa vaste expérience en matière de lutte contre tous types de menaces. L'Algérie se déclare prête à contribuer aux efforts de l'ONU à travers des programmes de renforcement des capacités au profit des États Membres qui expriment leurs besoins dans ce domaine. L'Algérie recommande donc à l'ONU de continuer d'encourager et de soutenir la coopération entre les États Membres, ainsi que le rôle des organisations régionales.

En tant que pays hôte de l'Organisation africaine de coopération policière, l'Algérie est très favorable au renforcement du rôle de l'Union africaine dans la promotion de la coopération entre les institutions policières africaines. L'Algérie estime que l'intensification de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine aura sans aucun doute des répercussions positives pour toutes les parties.

Troisièmement, pour affiner les mesures de sécurité et les adapter en permanence à l'évolution de la nature des menaces, il faut investir dans les nouvelles technologies, d'autant plus que les groupes criminels et terroristes utilisent des technologies de pointe pour mener à bien leurs activités destructrices. Le recours aux nouvelles technologies est désormais nécessaire pour lutter contre la désinformation, la propagande tendancieuse et les discours fallacieux qui sont utilisés pour alimenter les tensions au sein des sociétés ou contre l'autorité de l'État. L'accès à des moyens technologiques avancés sera possible grâce à une coopération accrue entre les États Membres et avec l'appui de l'ONU dans le cadre d'efforts de partage des connaissances et de transfert de technologie. À cet égard, l'Algérie recommande que l'ONU joue un rôle d'intermédiaire entre les donateurs et les bénéficiaires.

Pour terminer, l'Algérie, en tant que partenaire fiable dans le domaine de la sécurité disposant d'une grande expérience de la lutte contre le terrorisme, reste déterminée à contribuer aux divers efforts régionaux et internationaux visant à renforcer les processus de paix, en particulier la composante Police, par le biais de partenariats innovants et efficaces.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Faisal Shahkar et les chefs des composantes Police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Bizimungu, et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), M^{me} Mingzhu Xu.

La Grèce souhaite tout d'abord exprimer sa profonde gratitude aux policières et policiers qui se sont engagés à servir dans les circonstances les plus difficiles, tout en protégeant les civils et en maintenant l'ordre public. Dans le même temps, nous honorons la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'un des outils les plus efficaces dont dispose l'Organisation pour assurer la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La police des Nations Unies est une composante essentielle du maintien de la paix.

Je voudrais souligner quelques points importants pour mon pays.

Premièrement, il est impératif de mettre en œuvre le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1 de l'Assemblée générale), et en particulier sa mesure 21, par laquelle nous nous sommes engagés à adapter les opérations de paix aux défis actuels et aux nouvelles réalités. Ces mesures d'adaptation doivent tenir compte des besoins de tous les États Membres et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, ainsi que des priorités et des responsabilités des pays hôtes. Les opérations de paix ne peuvent réussir que si l'on recherche activement des solutions politiques et si elles bénéficient de financements prévisibles, adéquats et durables. En outre, nous encourageons la mise en œuvre des propositions formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix concernant le renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations Unies afin d'intervenir rapidement face aux crises émergentes. Nous soutenons également les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint pour mettre en œuvre les priorités définies dans les initiatives Action pour le maintien de la paix et Action pour le maintien de la paix Plus.

Deuxièmement, nous nous faisons l'écho de tous ceux qui se sont dit convaincus que la police des Nations Unies a un rôle important à jouer dans la protection des

civils dans le cadre de ses échanges avec la population locale. Les pays fournisseurs de personnel de police doivent s'assurer que le personnel déployé est adéquatement formé, notamment en ce qui concerne les activités de protection.

Troisièmement, la police des Nations Unies peut jouer un rôle crucial dans l'amélioration des capacités policières des États hôtes, de manière à leur permettre de garantir la sécurité de leur citoyens. Elle peut notamment appuyer les programmes de renforcement des capacités et promouvoir la parité des sexes au sein de la police des États hôtes. Nous appelons le Conseil à soutenir les efforts pertinents de toutes ces missions.

Nous nous félicitons de l'exposé de M^{me} Mingzhu Xu. La police des Nations Unies travaille en coopération avec la composante militaire et la composante Affaires civiles de l'UNFICYP dans le cadre d'un concept à trois piliers, contribuant au maintien et au rétablissement de l'ordre public dans la zone tampon à Chypre. Les policiers déployés au sein de l'UNFICYP doivent posséder une bonne connaissance de la situation locale et savoir évaluer les enjeux des sensibilités d'ordre économique, politique, culturel et historique dans la région. Nous les remercions des services rendus.

Nous sommes convaincus que la police des Nations Unies permet d'intégrer plus efficacement l'autonomisation des femmes dans le développement d'un pays hôte en appliquant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Cet objectif peut être atteint notamment en finançant et en soutenant activement la participation des femmes et leur rôle de chef de file en faveur de la paix, et en garantissant une participation sûre et une meilleure prise en compte des questions de genre dans les processus et les accords de paix, en particulier dans les contextes de médiation.

Pour terminer, n'oublions pas que l'objectif ultime du maintien de la paix des Nations Unies est de trouver des solutions politiques durables aux conflits, ce qui nécessite le soutien politique unifié des États Membres, et en particulier du Conseil de sécurité. Je réaffirme la volonté de la Grèce de continuer de contribuer aux efforts de la police des Nations Unies à cet égard.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Shahkar, le chef de la police civile Bizimungu et la Conseillère principale pour les questions de police Mingzhu Xu.

Le Guyana voudrait tout d'abord rendre hommage à la police des Nations Unies pour son rôle crucial dans le maintien de la paix. Sa contribution à la protection des civils et à la prévention des violences, ainsi que son soutien aux autres composantes militaires et civiles des missions et au renforcement de leurs capacités dans le contexte actuel difficile, sont indispensables au succès des missions de maintien de la paix et à l'objectif global du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les chefs de la police civile, en tant que dirigeants des effectifs de police, ont une responsabilité importante s'agissant de veiller à l'efficacité et au professionnalisme de leur personnel. Leur leadership est primordial pour favoriser une culture de respect des droits humains, défendre l'état de droit et instaurer une relation de confiance avec les populations des pays hôtes.

C'est dans ce contexte que le Guyana souligne l'importance des cinq éléments suivants pour que la police des Nations Unies reste adaptée à l'objectif visé.

Premièrement, il faut renforcer le recrutement et la formation. La sélection et la formation des chefs de la police civile et des membres de leurs équipes doivent privilégier non seulement les compétences techniques, mais aussi les compétences essentielles en matière de droits humains, de sensibilisation aux questions de genre, de règlement des conflits et de communication interculturelle. La formation préalable au déploiement doit être complète et adaptée au contexte, afin de permettre au personnel de relever efficacement les défis complexes associés aux environnements

modernes de maintien de la paix. Nous encourageons l'ONU à continuer d'investir dans des programmes de formation solides et à explorer des approches innovantes afin de mieux préparer ces effectifs aux réalités des tâches qui les attendent.

Deuxièmement, il est impératif de promouvoir la responsabilité et la transparence. Il est indispensable d'appliquer le principe de responsabilité pour les fautes commises afin de préserver l'intégrité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Il est par ailleurs primordial de mettre en place des mécanismes solides pour enquêter sur les allégations d'actes répréhensibles et garantir l'adoption rapide de mesures disciplinaires appropriées. Nous soulignons que ces processus doivent être transparents pour renforcer la confiance du public et prévenir l'impunité. Nous encourageons également l'ONU à resserrer sa collaboration avec les États Membres pour traiter efficacement ces questions.

Troisièmement, il faut rehausser la collaboration et la coordination. L'efficacité des opérations de maintien de la paix passe par une collaboration et une coordination fluides entre toutes les composantes des missions, y compris les éléments militaires, civils et de police. Les chefs de la police civile jouent un rôle capital dans la promotion de cette approche intégrée, en travaillant en étroite collaboration avec leurs homologues pour atteindre des objectifs communs. Nous encourageons l'ONU à renforcer les mécanismes de mise en commun de l'information et de planification conjointe afin de garantir une action cohérente et coordonnée pour faire face à l'évolution des défis.

Quatrièmement, en ce qui concerne la priorité donnée à la coopération avec les communautés, l'instauration de la confiance avec les communautés hôtes est fondamentale pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix. Les chefs de la police civile doivent privilégier les stratégies de coopération avec les communautés qui promeuvent le dialogue, répondent aux préoccupations locales et favorisent un sentiment de responsabilité partagée en matière de paix et de sécurité. Il s'agit notamment de travailler en étroite collaboration avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les responsables locaux afin de comprendre les besoins et les vulnérabilités spécifiques de la population.

Cinquièmement, en ce qui concerne la parité des genres, nous rappelons qu'il importe qu'elle soit assurée à tous les niveaux des opérations de maintien de la paix, y compris au sein des contingents de police. La participation des femmes aux fonctions de police apporte des points de vue divers et contribue à répondre plus efficacement aux besoins de tous les membres de la communauté. Nous encourageons les États Membres à accroître le déploiement de policières et à soutenir les efforts de l'ONU visant à créer un environnement de maintien de la paix plus inclusif et tenant compte des questions de genre.

Le Guyana reste déterminé à soutenir les efforts de l'ONU visant à renforcer les opérations de maintien de la paix et à accroître le rôle des chefs de la police civile dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Nous pensons qu'en travaillant ensemble, nous pouvons créer une architecture de maintien de la paix plus efficace et plus réactive, capable de relever les défis complexes de notre époque.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*par en anglais*) : Je remercie de leurs exposés éclairants le Secrétaire général adjoint Lacroix, le chef de la police civile Bizimungu, la conseillère principale pour les questions de police Xu et le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies Shahkar. Je souhaite également profiter de cette occasion pour remercier sincèrement tous les policiers et toutes les policières qui participent aux opérations des Nations Unies.

Il devient de jour en jour plus évident que nous sommes confrontés à une sérieuse remise en question du cadre juridique international que nous avons bâti au fil des décennies. On le voit tout particulièrement dans la détérioration grave et généralisée

de la paix et de la sécurité dans le monde, puisque nous assistons à un nombre record de conflits armés et, ce qui est plus inquiétant, à un nombre record de victimes de ces conflits, y compris parmi les civils. Si nous voulons briser ce cercle vicieux, nous devons utiliser toutes les voies possibles. L'une d'entre elles consiste à maintenir la paix dans des situations et des environnements où elle est déjà fragile.

Qu'il me soit donc permis de me concentrer sur trois éléments importants concernant les contributions possibles de la police des Nations Unies à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

Premièrement, nous devons réévaluer l'appui de l'ONU à la police, à la justice et au système pénitentiaire. Les exigences imposées aux activités de police des Nations Unies ont évolué, tout comme les environnements opérationnels. Les opérations de maintien de la paix ont plus que jamais besoin d'un personnel de police bien formé et performant. Pour prévenir avec succès les conflits et promouvoir une paix durable, nous devons élaborer une approche plus globale et plus efficace des problèmes liés à l'application de la loi et remédier à l'absence de systèmes judiciaires là où c'est nécessaire. La police, la justice et l'administration pénitentiaire doivent être au cœur du déploiement des opérations de paix tout au long de leur cycle de vie et pendant les transitions.

Deuxièmement, il est essentiel que l'ONU ait une vision cohérente du soutien à apporter à la police, à la justice et au système pénitentiaire, que ce soit dans le cadre d'une mission ou non. Seules des interventions de renforcement des capacités sur mesure tout au long du cycle de vie peuvent permettre aux pays hôtes de réaliser pleinement leur potentiel et de construire ou reconstruire un système fondé sur l'état de droit et guidé par celui-ci. Cette vision doit s'accompagner d'un plan opérationnel soigneusement élaboré en collaboration avec les États Membres, notamment les pays fournisseurs de personnel de police, les acteurs concernés de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour le maintien de l'ordre, la société civile et le monde universitaire. Nous devons envisager des modèles novateurs pour le déploiement de personnel de police, de justice et pénitentiaire, en encourageant des partenariats plus solides entre les entités des Nations Unies et en englobant toutes les facettes du renforcement des capacités en matière d'application de la loi. Tout cela doit être entrepris avec un engagement fort en faveur de la gestion de l'environnement. La Slovénie est un fervent défenseur d'une gestion efficace de l'empreinte des opérations de paix qui permette de réduire au minimum les risques pour le personnel, les communautés d'accueil et les écosystèmes. Il y va de la réputation de l'ONU, et nous ne devons pas prendre cela à la légère.

Troisièmement, il est essentiel de garantir la participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes à tous les stades et à tous les niveaux des processus de paix. À cet égard, nous saluons tous les efforts visant à promouvoir le déploiement et le développement professionnel de policières et de personnel judiciaire et pénitentiaire féminin au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette initiative renforce non seulement les missions des Nations Unies, mais profite également aux communautés qu'elles servent.

Je voudrais conclure en saluant les efforts continus des différentes entités des Nations Unies pour mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix et pour relever les défis et saisir les occasions à venir.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs évaluations le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix ; M. Christophe Bizimungu, chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) ; M^{me} Mingzhu Xu, conseillère principale pour les questions de police auprès de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ; et M. Faisal Shahkar, Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies.

Par leur intermédiaire, nous souhaitons remercier tous les policiers chargés du maintien de la paix qui accomplissent héroïquement leur devoir solennel de maintenir la paix et la sécurité dans des situations de conflit complexes. Nous rendons hommage aux Bérets bleus qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

La police joue un rôle particulier dans la vie de tout État. Après tout, ce sont les policiers qui maintiennent l'ordre public, qui nous protègent des criminels et qui créent les conditions d'une vie et d'un développement sûrs. Par conséquent, l'efficacité du travail des services nationaux de police et la confiance que leur accorde la population sont un bon indicateur du niveau général et du bien-être d'un pays.

La composante Police joue un rôle particulier dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les Bérets bleus sont au fond le visage des Nations Unies. Ils interagissent tous les jours avec les populations locales, contribuant à la mise en place des services de police nationaux et à la lutte contre la criminalité. Pour les habitants des pays qui accueillent des opérations de maintien de la paix, l'ONU ne se résume pas à son siège lointain de New York, ni aux résolutions abstraites du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Pour eux, l'ONU, ce sont les policiers et les policières chargés du maintien de la paix qui patrouillent dans les rues de leur ville, qui connaissent de première main les problèmes rencontrés par la population.

Afin de conserver et de justifier la confiance du pays hôte, les missions doivent être composées des meilleurs parmi les meilleurs, de celles et ceux qui ont été soumis à un processus de sélection rigoureux et qui possèdent toutes les compétences nécessaires. Mon pays est fier que, depuis 1992, plus de 700 membres du personnel du Ministère russe de l'intérieur soient devenus des policiers chargés du maintien de la paix. Aujourd'hui, des ressortissants russes servent dans des missions au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, à Chypre et dans la région d'Abeyi. Nous sommes heureux d'annoncer que trois de nos concitoyens figurent parmi les policiers de l'UNFICYP qui ont reçu la Médaille de la paix des Nations Unies en novembre 2024. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour Chypre et Chef de l'UNFICYP, Colin Stewart, a salué la contribution des soldats de la paix russes à la cause commune, soulignant leur professionnalisme et leur haut niveau de formation.

Aujourd'hui, M^{me} Mingzhu Xu a déjà souligné le rôle important joué par le contingent de police de l'UNFICYP dans la configuration des efforts internationaux visant à maintenir la stabilité sur l'île. Des policiers de 15 pays participent activement aux patrouilles dans la zone tampon de l'île et veillent à l'ordre public et à la sécurité de tous ses habitants. Nous sommes convaincus que leur présence contribue à renforcer la confiance entre les communautés chypriotes et à créer les conditions d'une coexistence pacifique. Il convient de noter que près de la moitié des membres du contingent de police sont des femmes.

Je voudrais également souligner le rôle joué par la composante Police de la MINUSCA, qui a été évoqué dans l'exposé de M. Bizimungu. Trois mille policiers, principalement originaires de pays africains, s'acquittent vaillamment de leur mission de protection des civils et de maintien de l'ordre. Les Bérets bleus de la Mission contribuent également de manière importante à la promotion de la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine. Ils ont formé des centaines de membres des forces de police et de sécurité centrafricaines, appuyé le fonctionnement efficace des services de répression et contribué à rétablir l'infrastructure policière. Nous soulignons séparément ce que fait la Mission pour promouvoir le développement du système pénitentiaire en République centrafricaine. Il s'agit d'un domaine très important dans lequel les autorités nationales se heurtent toujours à de sérieux défis, principalement de nature administrative et budgétaire. L'important est que les efforts de la composante Police de la Mission sont très appréciés par Bangui, qui est favorable à leur poursuite. C'est le meilleur témoignage de la valeur des Bérets bleus de la MINUSCA.

Les policiers affectés au maintien de la paix s'acquittent de multiples activités et, en fonction du mandat, peuvent fournir des services limités de conseil aux forces nationales de maintien de l'ordre, voire, temporairement, assurer seuls le maintien de l'ordre public. Quoi que l'avenir réserve aux opérations de maintien de la paix, il ne fait pour nous aucun doute que la demande d'assistance policière perdurera sous une forme ou une autre. La clef du succès, comme l'illustrent les exemples que je viens d'évoquer, est de nouer une relation constructive et de confiance avec le pays hôte et de respecter ses priorités. L'objectif est de lui léguer, en matière de maintien de l'ordre, un système qui ne nécessite aucune assistance extérieure. À cette fin, la mission concernée doit, même pendant son déploiement, tenir compte de la situation spécifique dans le pays et des facteurs susceptibles d'affaiblir ultérieurement l'infrastructure mise en place, et s'employer à faire en sorte que ses accomplissements soient durables et pérennes.

Nous sommes favorables à une participation accrue des femmes au maintien de la paix des Nations Unies. La pratique montre qu'il est souvent plus facile pour les femmes d'établir une communication efficace avec les populations locales. Dans certains contextes ethniques et religieux, leur rôle est tout simplement irremplaçable. Dans le même temps, nous ne sommes pas convaincus de l'utilité d'indicateurs de genre exprimés en pourcentages. Le plus important est d'accomplir efficacement les tâches prescrites en tenant compte des circonstances du déploiement et des conditions de sécurité. Nous rappelons également qu'il faut respecter strictement le principe d'une ample représentation géographique lors du déploiement de femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris à des postes de direction.

Pays qui fournit du personnel de police, la Fédération de Russie s'efforce de rehausser sa contribution au maintien de la paix des Nations Unies et de déployer du personnel doté des compétences idoines. La contribution de la Russie passe également par la formation de policiers chargés du maintien de la paix, y compris étrangers. Depuis 2000, plus de 350 spécialistes originaires de plus de 50 pays ont été formés à Domodedovo, à l'Institut russe de formation des soldats de la paix, qui dépend du Ministère russe de l'intérieur et est certifié par l'ONU. Notre pays dispose d'une expérience singulière en matière de formation professionnelle des Casques bleus, et nous sommes prêts à la partager. La Russie entend continuer de contribuer au travail des forces de police chargées du maintien de la paix.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Je remercie de leurs exposés le Secrétaire général adjoint Lacroix, le chef de police Bizimungu et le Conseiller pour les questions liées à la police des Nations Unies, M. Shahkar. Il me plaît singulièrement de saluer la participation et l'exposé de la Conseillère principale pour les questions de police, M^{me} Mingzhu Xu, policière chinoise affectée au maintien de la paix.

La police des Nations Unies est une composante importante du maintien de la paix des Nations Unies. La Chine félicite la police des Nations Unies de sa contribution au maintien de la paix et de la stabilité internationales et l'encourage à poursuivre ses efforts couronnés de succès. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous devons optimiser en permanence les mandats de la police des Nations Unies en fonction des besoins spécifiques des opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité doit continuer d'intégrer les tâches de la police des Nations Unies dans les mandats des missions et tirer le plein parti de ses avantages fonctionnels en matière de protection des civils, de maintien de l'ordre, de prévention des conflits et de rétablissement des capacités locales d'application de la loi, entre autres domaines. Les mandats de la police des Nations Unies doivent être optimisés en permanence en fonction de l'expérience, afin de correspondre à la situation des pays hôtes, aux besoins des processus de paix et aux capacités des pays fournissant du personnel de police, et il faut qu'ils soient clairs, réalisables et hiérarchisés.

Deuxièmement, le renforcement des capacités de la police des Nations Unies doit être continuellement amélioré. Sachant que de nouvelles technologies émergent constamment, les formations prodiguées par les missions et les pays qui fournissent du personnel de police doivent évoluer avec leur temps, afin de garantir que chaque policier dispose des compétences professionnelles pour répondre efficacement aux exigences d'une situation changeante. D'un côté, il faut tirer parti des dividendes des sciences et technologies pour améliorer les capacités de collecte et d'analyse des informations, la perception et la compréhension des situations et l'alerte rapide en cas de risques. De l'autre, il faut se prémunir contre les fuites d'informations, l'exploitation abusive des données et autres risques de sécurité liés aux sciences et technologies.

Troisièmement, la sûreté et la sécurité de la Police des Nations Unies doivent être renforcées en permanence. Face à l'environnement opérationnel complexe et au risque élevé qui caractérise les tâches de la Police des Nations Unies, le Secrétaire doit élaborer des règles de sécurité minutieuses. La coordination avec les pays fournisseurs de personnel de police et les pays concernés doit être renforcée pour améliorer les capacités d'alerte rapide et le partage d'informations internes, tout en veillant à ce que le matériel et les mesures requis pour la sûreté, la sécurité, la protection et les besoins médicaux soient en place afin de rehausser le niveau global de sécurité. Les pays qui fournissent du personnel de police doivent être encouragés à user de technologies et d'équipements nouveaux pour conforter leurs capacités en matière de sûreté et de sécurité. L'état des besoins par unité doit pouvoir répondre à l'évolution des circonstances et des missions.

Cette année, nous célébrons le vingtième-cinquième anniversaire de la participation des policiers chinois aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Au fil de ces 25 années, nous avons déployé plus de 2 700 policiers dans 18 opérations de maintien de la paix des Nations Unies et au Siège, contribuant ainsi sensiblement au rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays et régions hôtes, à la protection des populations locales et à la reconstruction des appareils judiciaires. Ce faisant, huit policiers chinois ont fait le sacrifice ultime au service du maintien de la paix des Nations Unies. En 2016, la Chine a pris l'initiative de créer une force de police du maintien de la paix en attente. Cette force est systématiquement enregistrée au niveau d'engagement Déploiement rapide dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix. Les policiers chinois s'emploient activement à former des policiers étrangers et ont tenu des échanges techniques avec eux. Ils ont dispensé une formation en compétences policières à près de 2 000 policiers de 76 pays et régions et aident les pays fournisseurs de personnel de police et les pays hôtes à renforcer leurs capacités en matière d'application de la loi. La Chine apporte également un soutien financier durable aux projets liés à la police des Nations Unies, via le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement. À l'avenir, la Chine entend appliquer activement l'initiative pour la sécurité mondiale présentée par le Président Xi Jinping, aider l'ONU à renforcer l'action de la police des Nations Unies et continuer de jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

La séance est levée à 17 heures.